

ORGANISMES D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE LA MUSIQUE

Note à l'intention des parents

Pour la formation musicale privée reçue durant la présente année scolaire, votre enfant peut se prévaloir d'une reconnaissance d'unités à l'école secondaire qu'il fréquente.

En quatrième ou cinquième secondaire, l'organisme scolaire transmet à la Direction de la sanction des études les résultats des élèves selon les codes de cours attribués à chacun des organismes d'encadrement de l'enseignement privé de la musique pour la classe dans laquelle l'élève est déclaré.

Prière de retourner la fiche remplie et les documents d'accompagnement (relevé d'apprentissages) à la direction de l'école secondaire fréquentée.

Renseignement complémentaire :

Téléphone : 418 644-5686

Courriel : oeepm@education.gouv.qc.ca

RENSEIGNEMENTS

Élève

Nom de l'élève :

Code permanent :

Adresse :

Nom du parent ou du tuteur :

Téléphone :

Signature :

Date :

École

Nom de l'école :

Adresse :

Responsable de la direction :

Téléphone :

Signature :

Date :

Organisme d'encadrement

Nom de l'organisme :

Adresse :

Responsable :

Téléphone :

Signature :

Date :

Information sur le cours

Instrument étudié par l'élève :

Résultat obtenu :

Niveau musical inscrit sur le certificat :

Année scolaire actuelle de l'élève :

Code de cours MEES :